



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Perrine FLIPO  
Mèl : perrine.flipo@cg60.fr  
Tél. : 03.44.10.41.71  
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **04 MARS 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU  
de COURCELLES-LES-GISORS

Suite à votre demande en date du 5 janvier 2015 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de COURCELLES-LES-GISORS, prescrit par délibération du 12 septembre 2014, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

### Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil général le 20 juin 2013 ;  
Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### 1) ROUTES DEPARTEMENTALES :

La commune est traversée par les Routes Départementales (RD) n° 181 et 22.

##### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

##### *1.2 Classement des RD :*

La RD 181 est classée route de 3<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économique d'importance moyenne).

La RD 22 est classée route de 4<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

##### *1.3 Comptages de trafic :*

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de :

- 3.914 véhicules pour la RD 181 (PR 4.000), en 2013, dont 3,2 % de poids lourds ;
- 719 véhicules pour la RD 22 (PR 38.000), en 2009, dont 4,0 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».



#### 1.4 Plan d'alignement :

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur ces routes départementales.

#### 1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014 :

Trois accidents sont survenus sur la RD 181 provoquant 1 tué et 2 blessés hospitalisés.

#### 1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de COURCELLES-LES-GISORS.

#### 2) TRANSPORTS :

Le Département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Des lignes scolaires sont à destination des établissements scolaires de GISORS.

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

Le Département a installé un abri-voyageurs dans la commune de COURCELLES-LES-GISORS situé le long de la RD 181 (à l'angle de l'allée des Sources).

#### 3) CIRCULATIONS DOUCES :

##### 3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le Département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de COURCELLES-LES-GISORS est traversé par le GR 125 inscrit au Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du Conseil général du 18 janvier 1990.

L'extrait de ce circuit est joint au présent courrier.

##### 3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le Conseil général a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil général a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://l'opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## II. **DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

#### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des ENS.

Ainsi, le territoire de la commune de COURCELLES-LES-GISORS est concerné par l'ENS d'intérêt départemental « Massif boisé d'Hérouval » (VFRO1).

La fiche descriptive de cet ENS est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre



limité de secteurs classés en ZPENS sur le Département et la commune de COURCELLES-LES-GISORS n'est pas concernée.

## 2) LA RESSOURCE EN EAU :

### 2.1 Eau potable :

L'alimentation en eau de la commune de COURCELLES-LES-GISORS provient de captages situés sur GISORS.

### 2.2 Assainissement :

La commune dispose d'un système d'assainissement non collectif.

### 2.3 Rivière :

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par un affleurement de l'Epte.

La commune de COURCELLES-LES-GISORS est membre du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Epte à qui elle a délégué sa compétence. Avec la prochaine mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat. Par ailleurs, une étude de gouvernance englobant l'ensemble de ce territoire est menée par la Communauté de communes du Vexin-Thelle (arrêtés d'application en attente).

Concernant la dynamique locale, l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de L'Epte 1<sup>ère</sup> Section décline un Programme Pluriannuel d'Entretien. Aussi, quelques projets de restaurations du milieu aquatique sont en émergence.

Faisant parti de l'unité hydrographique de l'Epte, l'atteinte de l'objectif « bon état global » est prévue pour 2027 (FRHR237 et FRHR239).

Dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE), les riverains de l'Epte à partir de la confluence de la Lévrière (H31-0400) ont une obligation de mise en conformité des ouvrages hydrauliques avant 2018 pour le transport sédimentaire et le franchissement piscicole. A ce titre, ils peuvent bénéficier de subventionnements exceptionnels de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) dans le cadre d'un effacement d'ouvrage.

## 3) LES DECHETS

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

## **III. AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de COURCELLES-LES-GISORS les éléments d'information suivants :

### 1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en Commission Permanente du Conseil général le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.



Il est donc important que la commune de COURCELLES-LES-GISORS tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

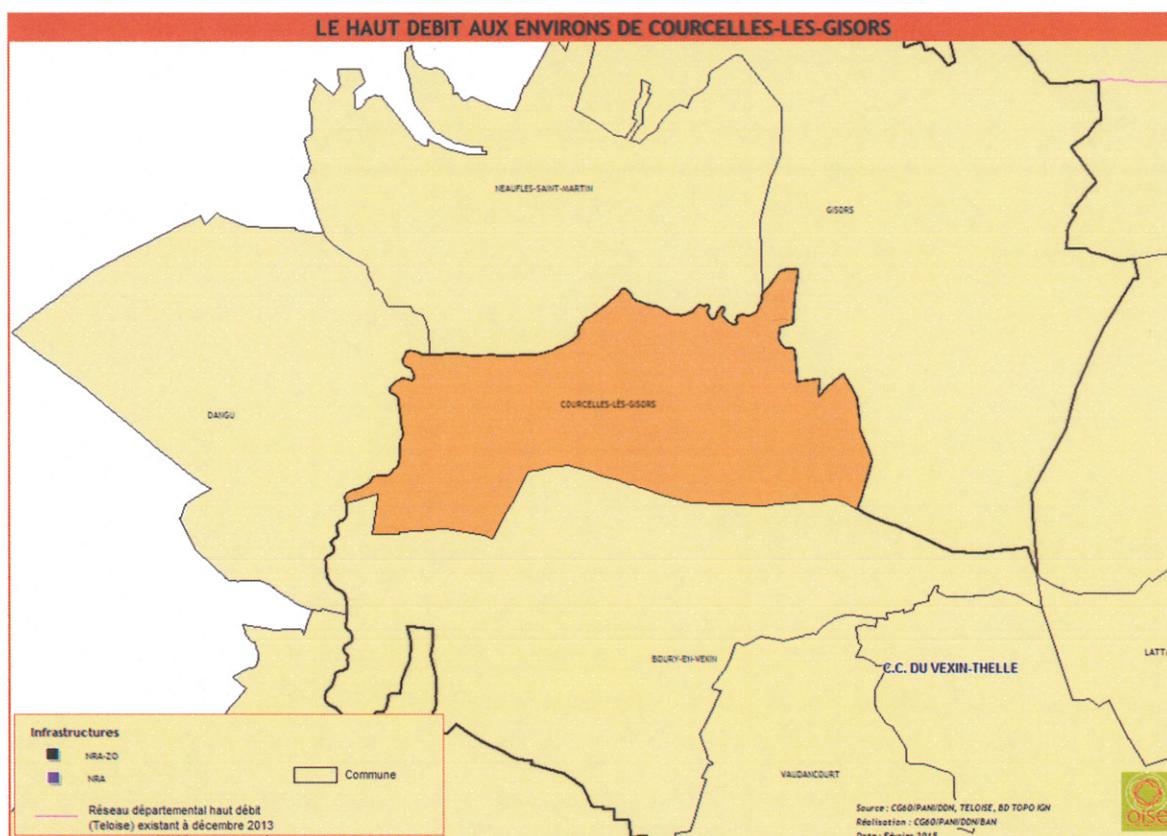
#### 2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

COURCELLES-LES-GISORS est très bien desservi par l'ADSL puisque le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche est situé dans la commune. Ainsi, les habitations sur COURCELLES-LES-GISORS peuvent prétendre pour la quasi-totalité des lignes à des abonnements « triple-play » (internet, téléphone, télévision).

#### 3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de COURCELLES-LES-GISORS, mais passe à proximité sur des communes proches ou frontalières (TRIE-CHATEAU). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de COURCELLES-LES-GISORS.



#### 4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) par rapport aux possibilités actuelles (20Mbps).



La commune de COURCELLES-LES-GISORS est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier à ses habitants d'un accès internet très haut débit dans l'année à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de COURCELLES-LES-GISORS pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de COURCELLES-LES-GISORS intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**

#### 5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

#### SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
  - NRA ;
  - Chambres ;
  - Fourreaux ;
  - Poteaux ;
  - Locaux techniques, répartiteurs ;
  - Antennes ;
  - Pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

#### **IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

Le Conseil général ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de COURCELLES-LES-GISORS et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.



## V. LOGEMENT

### 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans l'Oise, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

### 2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la Communauté de communes du VEXIN-THELLE, EPCI auquel appartient la commune de COURCELLES-LES-GISORS, le PDH préconise la production annuelle de 100 à 110 logements à l'horizon 2020 dont 27% de logement locatif social et 25% de logements en accession sociale.

### 3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. Aussi, le Président du Conseil général de l'Oise a décidé la création d'un PIG 60 Amélioration de l'habitat privé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

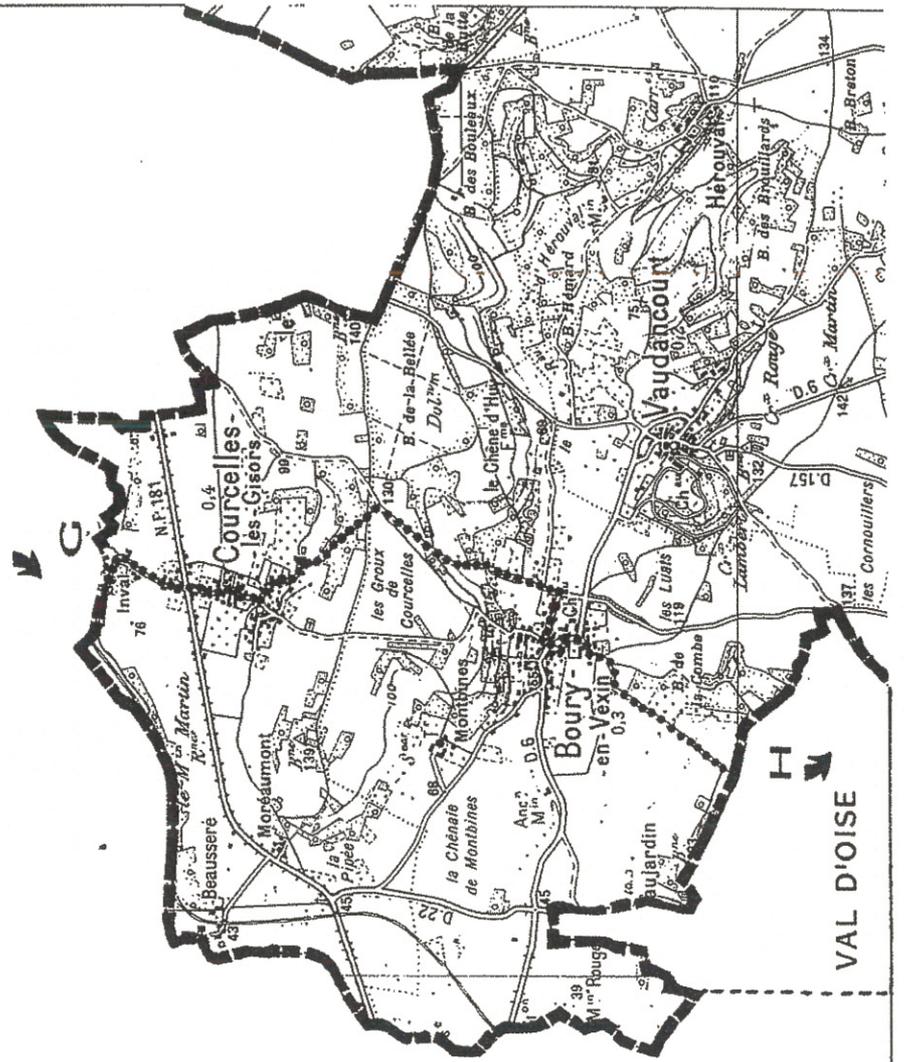
Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
le Directeur général-adjoint du pôle  
Développement des Territoires et  
Environnement



Olivier GROS



# EURE







VFR01

Massif boisé d'Hérouval



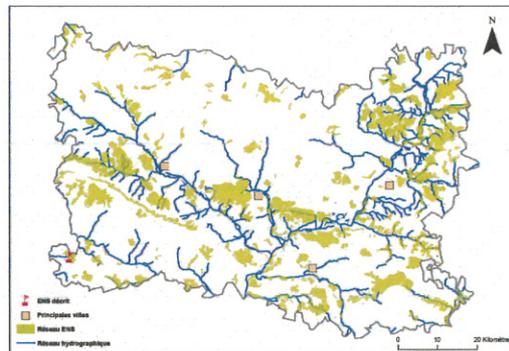
ID

**Surface :** 526**Altitude :** 69 - 141 m**Entité paysagère :**

PLATEAU DU VEXIN FRANÇAIS

**Canton(s) concerné(s) :**

CHAUMONT-EN-VEXIN

**Commune(s) concernée(s) :**BOURY-EN-VEXIN, COURCELLES-LES-GISORS, MONTJAVOULT,  
VAUDANCOURT.

### Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Inscrit Oise 59, ZNIEFF I n°220014334.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

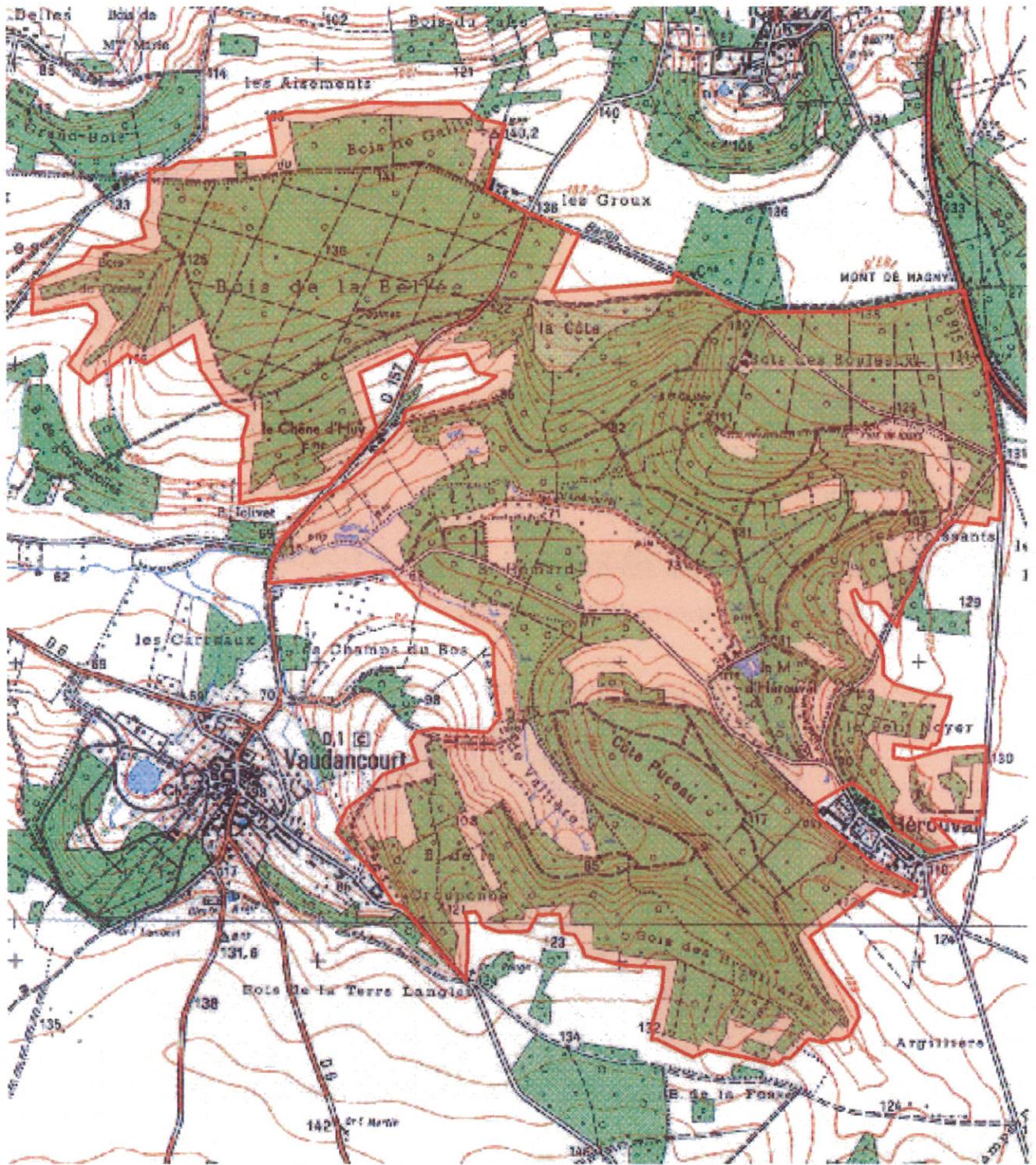
### Vocation proposée

Restauration et amélioration des connaissances des habitats humides.  
Valorisation du patrimoine naturel.

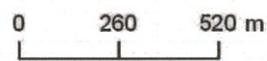


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est situé en limite nord du plateau du Vexin, à proximité de la vallée de l'Epte. Un grand nombre de milieux diversifiés caractérisent le site et profitent du caractère thermocalcicole dû à l'exposition et aux conditions géologiques. Le site est dominé par des boisements majoritairement composés de chênaies-charmaies et parfois de chênaies acidoblines. L'exposition sud favorise l'installation de pelouses calcicoles sur les sols les plus maigres et d'ourlets thermophiles sur les sols plus riches. Quelques pâturages mésophiles à hygrophiles complètent le site.



 Délimitation de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les pelouses et les forêts thermocalciocoles, ainsi que les bas-marais de pente

#### Espèces végétales remarquables

L'exceptionnel Ophioglosse langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*\*), dans les prairies humides non amendées ; le rare Dactyloctenize tachetée (*Dactylocteniza maculata*) ; la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ; l'Orchis militaire (*Orchis militaris*) ; la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*) ; l'*Anacamptis pyramidal* (*Anacamptis pyramidalis*) ; la Chloro perforiée (*Elackstonia perforiata*) ; le Domppe-Venin officinal (*Vincetoxicum hirsutum*) ; l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*) ; l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ; le Daphné lauréalé (*Daphne laureola*)

#### Espèces animales remarquables

Le Fic noir (*Dryocopus martius*) ; le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) ; la Thédia de l'Orme (*Satyrium walburni*).

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Le site est composé de différents milieux (prairies mésophiles à humides, vergers, boisements, friches...) et bien connectés.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le secteur est tourné vers l'agriculture souvent intensive avec notamment la présence de champs de maïs et des plantations de type pépinières (groselliers ?). Les déconnexions existent à ces endroits.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Le site est planté à de nombreux endroits et le parc de loisirs implanté sur le bois des bouleaux a une emprise importante, du fait de ses clôtures électrifiées. L'enrichissement et les loisirs (parc, étangs de chasse...) banalisent le site. Les boisements sont toutefois beaux, diversifiés et bénéficient d'expositions variées et les pâturages humides sont bien conservés.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

Le site est structuré par les boisements. Les vallons sont ouverts par l'agriculture (champs cultivés et pâtures).

Le site est exposé et le réseau routier développé permet d'avoir de nombreuses vues sur les sites. Intra-site, les boisements obstruent le champ visuel, il existe néanmoins quelques percées en fond de vallon. Les clairières et les vallons constituent des cellules paysagères ouvertes.

Quelques éléments symboliques sont présents (maison forestière, moulin...) ainsi que des points noirs (gestion de certaines clairières).

Pour conclure, l'ensemble paysager est intéressant mais sans grande valeur patrimoniale.



### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable, notamment par la présence d'un GR et du "Circuit du Vexin".

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

Àgriculture, foresterie et loisirs

### *Principales activités aux alentours*

### *Fréquentation*

La fréquentation devra tenir compte de la présence probable de la Thécla de l'Orme ; un inventaire allant dans le sens d'une meilleure connaissance de l'exploitation du site par cette espèce devrait être réalisé.

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

Emprise des cultures, plantations et du parc de loisirs.

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

- Inventaire faune et flore
- Valorisation du patrimoine naturel.

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*